



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2009
Français
Original : anglais

Assemblée générale Soixante-troisième session

Points 9, 10, 12, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51 b), 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 78, 79, 80, 81, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 100, 107, 110, 111, 112, 117 et 132 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil de sécurité

Rapport de la Commission de consolidation de la paix

Prévention des conflits armés

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

La situation en Afghanistan

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Agression armée contre la République démocratique du Congo

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

Conseil de sécurité Soixante-quatrième année



**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes
des territoires occupés**

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

Questions relatives à l'information

**Application de la Déclaration sur l'octroi de
l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les
institutions spécialisées et les organismes internationaux
associés à l'Organisation des Nations Unies**

**Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le
territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
et de la population arabe dans le Golan syrien occupé
sur leurs ressources naturelles**

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires**

Rapport du Conseil économique et social

**Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le
VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida**

Le sport au service de la paix et du développement

**2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans
les pays en développement, particulièrement en Afrique**

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Culture de paix

**Les technologies de l'information et des communications
au service du développement**

Questions de politique macroéconomique

**Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence
internationale de 2002 sur le financement du
développement et de la Conférence d'examen de 2008**

Développement durable

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains
(Habitat II) et renforcement du Programme des Nations
Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement

Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement

Développement social

Promotion de la femme

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Promotion et protection des droits de l'enfant

Questions autochtones

Élimination du racisme et de la discrimination raciale

Droit des peuples à l'autodétermination

Promotion et protection des droits de l'homme

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Rapport de la Cour internationale de Justice

Rapport de la Cour pénale internationale

Les océans et le droit de la mer

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

L'état de droit aux niveaux national et international

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Réduction des budgets militaires

Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Désarmement général et complet

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée
générale**

**Examen de l'application des recommandations et décisions
adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session
extraordinaire**

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

**Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi
de certaines armes classiques qui peuvent être considérées
comme produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

**Renforcement de la sécurité et de la coopération
dans la région de la Méditerranée**

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

**Convention sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des armes
bactériologiques (biologiques) ou à toxines
et sur leur destruction**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Rapport du Secrétaire général sur le Fonds
pour la consolidation de la paix**

Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Question de la représentation équitable au Conseil
de sécurité et de l'augmentation du nombre
de ses membres et questions connexes**

Renforcement du système des Nations Unies

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif
et financier de l'Organisation des Nations Unies**

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Lettre datée du 24 juillet 2009, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la Déclaration de Charm

el-Cheikh, que le Mouvement a adoptée lors de sa quinzième Conférence au sommet, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte), du 11 au 16 juillet 2009 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la Déclaration susmentionnée comme document de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale (au titre des points 9, 10, 12, 15, 16, 17, 19, 20, 22, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51 b), 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 78, 79, 80, 81, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 99, 100, 107, 110, 111, 112, 117 et 132 de l'ordre du jour) et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Maged **Abdelaziz**

Annexe à la lettre datée du 24 juillet 2009 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration au sommet de Charm el-Cheikh

Nous, chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, réunis à Charm el-Cheikh (Égypte), les 15 et 16 juillet 2009, dans le cadre de la quinzième Conférence au sommet du Mouvement,

Rappelant notre puissant attachement aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international et du droit international humanitaire et aux droits de l'homme,

Déterminés à revitaliser et à renforcer le rôle et l'influence de notre mouvement en tant que principale plate-forme politique qui représente le monde en développement dans différentes instances multilatérales, en particulier à l'Organisation des Nations Unies,

Déterminés aussi à défendre les principes de Bandung, ainsi que la Déclaration relative aux principes et au rôle du Mouvement des pays non alignés dans la conjoncture internationale actuelle, adoptée par la quatorzième Conférence au sommet des pays non alignés à La Havane en 2006, et à agir en accord avec eux,

Exprimant notre profonde estime au Président de la République de Cuba, M. Raúl Castro, pour les progrès significatifs faits dans le renforcement et la revitalisation du Mouvement des pays non alignés depuis la quatorzième Conférence au sommet, tenue à La Havane,

Désireux de continuer de renforcer et de revitaliser le Mouvement par des actions concrètes, à tous les niveaux et dans les différentes instances multilatérales,

Inspirés par la ville de Charm el-Cheikh, qui a surmonté les épreuves de la guerre pour devenir la Ville de la paix, donnant ainsi un exemple éclatant de la forte détermination du peuple égyptien et de ses dirigeants de transformer un conflit en une réussite, et félicitant sincèrement le Président de la République arabe d'Égypte, M. Moubarak, d'avoir obtenu ce succès et accepté la présidence du Mouvement,

Ayant adopté le Document final de la quinzième Conférence au sommet des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) du 11 au 16 juillet 2009,

Se félicitant de l'initiative prise par l'Égypte de convoquer le premier Sommet des Premières Dames du Mouvement sur « Le rôle des femmes dans la gestion de la crise », qui a ouvert la voie à un échange fructueux et précieux d'expériences et d'enseignements et qui montre l'importance que le Mouvement attache à la participation active et égalitaire des femmes à la solution des crises et des difficultés mondiales actuelles,

Déclarons que, dans le cadre de la mise en œuvre du Document final de Charm el-Cheikh et des documents des conférences au sommet et des réunions ministérielles antérieures, il faudra dûment veiller à maximiser la capacité du Mouvement de faire face aux situations, aux crises et aux difficultés mondiales actuelles en évolution rapide, en menant, entre autres, les actions suivantes :

Désarmement et sécurité internationale : Continuer de promouvoir la sécurité et la stabilité internationales et le désarmement, sur la base du principe d'une sécurité égale et non diminuée pour tous, en ayant à l'esprit que le désarmement nucléaire général et complet reste le seul moyen d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, tout en prenant en considération la question connexe de la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects et le droit inaliénable de tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous entreprendrons donc dans un esprit constructif des actions concrètes en vue de la mise en œuvre de l'engagement sans équivoque des États dotés d'armes nucléaires d'éliminer leurs arsenaux nucléaires et d'œuvrer pour un monde exempt d'armes nucléaires, y compris en créant des zones exemptes de telles armes, en particulier au Moyen-Orient, ainsi que des déclarations récentes faites dans ce sens par les dirigeants de certains de ces États;

Maintien et consolidation de la paix : Faire en sorte que l'examen général en cours des opérations de maintien de la paix tienne dûment compte de la position du Mouvement et en particulier des pays qui fournissent des contingents, et veiller à ce que les processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix atteignent leurs objectifs en matière de soutien à tous les pays sortant d'un conflit, sur la base du principe du contrôle national et d'une action coordonnée du système des Nations Unies;

Droits de l'homme et démocratie : Insuffler un regain de dynamisme à l'action concernant les droits de l'homme en se fondant sur une approche de coopération équilibrée, axée sur un dialogue constructif et le développement des capacités, tout en tenant dûment compte de la diversité des sociétés, des systèmes politiques, économiques, sociaux et juridiques, des cultures et des religions et en évitant la sélectivité, le recours à deux poids, deux mesures et toute tentative d'utilisation des droits de l'homme à des fins politiques, en vue de renforcer l'engagement de promouvoir et de défendre tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales au profit de tous, en particulier le droit au développement;

Autodétermination : Continuer à défendre le droit fondamental et inaliénable à l'autodétermination de tous les peuples, y compris ceux de tous les territoires non autonomes ou sous occupation étrangère ou domination coloniale ou étrangère, pour lesquels l'exercice de ce droit reste légitime et essentiel pour assurer l'élimination de toutes ces situations et garantir le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

La situation au Moyen-Orient et la question centrale de la Palestine : Exiger l'instauration d'une paix globale juste au Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, du mandat de Madrid, du principe de l'échange de territoires contre la paix et de l'initiative de paix arabe dans son ensemble;

- Défendre fermement le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant, d'un seul tenant et viable en Palestine ayant Jérusalem-Est comme capitale, et parvenir à un accord juste sur la question des réfugiés de Palestine sur la base de la résolution 194 (III), en mettant fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et en adoptant une approche juste et globale couvrant l'ensemble des six questions clefs. À cet égard, nous nous opposons fermement à toutes les activités de colonisation menées illégalement par la

Puissance occupante, Israël, dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et à toutes les mesures et initiatives israéliennes visant à modifier le statut juridique, le caractère et la composition démographique de la ville de Jérusalem;

- Continuer d'exiger qu'Israël, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, se retire entièrement du Golan syrien occupé, jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, et du territoire libanais encore occupé dans les fermes de Chebaa, les hauteurs de Kafrashuba et le nord du village d'Al Ghajjar;

Réforme des Nations Unies : Rétablir l'équilibre entre les principaux organes des Nations Unies et réaffirmer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, tout en reconfirmant le rôle fondamental de celle-ci en matière de paix et de sécurité internationales et de promotion du multilatéralisme. Réformer rapidement le Conseil de sécurité en procédant à son élargissement et en améliorant ses méthodes de travail devrait rester une priorité pour le Mouvement des pays non alignés, compte dûment tenu des vues de tous les membres du Mouvement;

Sanctions : Rejeter les sanctions unilatérales prises contre certains pays membres du Mouvement, dont l'effet néfaste sur l'économie et les populations de ces pays est contraire au droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies;

Les crises financière et économique mondiales, leurs causes et leurs conséquences : Étant donné que ces crises frappent et continueront de frapper beaucoup plus gravement les pays non alignés et les autres pays en développement que les pays industrialisés, qui en sont à l'origine du fait des carences et des déséquilibres structurels des systèmes économiques et financiers internationaux dominants, nous nous engageons à faire front ensemble, en coordination avec le Groupe des 77 et la Chine, par l'intermédiaire du Comité de coordination commun, pour réformer de façon radicale ces systèmes et leur architecture afin de remédier à leurs insuffisances. Nous nous engageons en outre à renforcer l'influence et la participation des pays en développement dans la prise de décisions et la fixation des normes économiques internationales, y compris dans les institutions financières internationales, un rôle central étant dévolu à l'Organisation des Nations Unies et à ses États Membres par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment pour ce qui est d'atténuer l'impact des crises sur les pays en développement et de concrétiser le droit de ces pays à un espace politique légitime. Pour atteindre ces objectifs, nous mettrons pleinement à profit les actions de suivi décidées lors de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur les crises financières et économiques mondiales et leur impact sur le développement, nous veillerons à ce que les mesures prises pour faire face aux effets de ces crises ne le soient en aucun cas au détriment des pays en développement et nous appuierons pleinement les initiatives régionales visant à remédier à ces effets;

Objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement : Garantir la mise en œuvre intégrale des décisions des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social, dont le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et mettre à profit la réunion de haut niveau qui sera organisée par le Secrétaire général de l'ONU en 2010; procéder à une évaluation

complète de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et élaborer une stratégie pour aider les pays en développement à atteindre les OMD d'ici à 2015, en tenant dûment compte notamment de la déclaration politique des Nations Unies sur les besoins de développement de l'Afrique adoptée à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, ainsi que des besoins et des facteurs de vulnérabilité particuliers des pays les moins avancés, des pays les moins avancés sans littoral et des petits États insulaires en développement, conformément aux déclarations connexes de diverses conférences des Nations Unies;

Sécurité alimentaire : Pour garantir la sécurité alimentaire de tous les habitants des États membres du Mouvement et des autres pays en développement, nous intensifierons la coopération et la coordination avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial et d'autres instances multinationales afin de prendre de façon déterminée les mesures nécessaires à court, moyen et long terme, y compris en traitant les aspects concernant le commerce et l'agriculture dans le cadre des négociations en cours du cycle de Doha;

Besoins spéciaux de l'Afrique : Continuer de promouvoir le respect intégral de tous les engagements de la communauté internationale concernant les besoins spéciaux de l'Afrique, tels qu'ils sont énoncés dans la déclaration politique des Nations Unies sur les besoins de développement de l'Afrique que l'Assemblée générale a adoptée à sa soixante-troisième session, en particulier en ce qui concerne le règlement des conflits, la paix et la sécurité, le développement et l'élimination de la pauvreté, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le renforcement de la coopération avec les organisations et programmes régionaux, dont le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le renforcement de la démocratie locale, la stabilité et l'état de droit et le respect strict et l'application équitable du droit international sans abuser du principe de juridiction universelle;

Pandémies : Accroître la solidarité avec les gouvernements et les populations des pays touchés par la propagation du virus H1N1 et d'autres pandémies, maximiser l'action de l'Organisation mondiale de la Santé, des institutions financières internationales et d'autres entités compétentes visant à aider les pays en développement à accroître leur capacité de faire face aux pandémies ainsi que de lutter contre les maladies en période de crise, et fournir un appui logistique et financier complet à ces gouvernements et à ces populations;

Société civile : Encourager et accroître le rôle de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales et du secteur privé pour ce qui est d'aider à réaliser les priorités et les programmes nationaux en matière de développement et de droits de l'homme, tout en respectant les normes et les principes de responsabilité des entreprises;

Changement climatique : Imprimer aux préparatifs de la Conférence de Copenhague un élan politique accru qui traduise dûment les vues des pays non alignés sur l'atténuation, l'adaptation, le financement, le transfert de technologie, le renforcement des capacités et la vision commune, conformément au principe des responsabilités partagées mais différenciées, et mettre pleinement à profit la réunion de haut niveau que doit organiser le Secrétaire général de l'ONU à l'ouverture de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale pour mettre en lumière les préoccupations des pays non alignés;

Énergie : Élaborer un programme complet des Nations Unies sur l'énergie prévoyant notamment la création d'un mécanisme efficace pour transférer des technologies énergétiques avancées aux pays en développement et aux pays en transition, afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de faire face efficacement aux défis du changement climatique;

Traite des êtres humains : Participer activement au processus lancé par le Président de l'Assemblée générale et accélérer l'examen d'un plan d'action mondial contre la traite des êtres humains devant être adopté par l'Assemblée générale, en renforçant la coopération et les partenariats internationaux et régionaux visant à compléter et appuyer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles à cette convention. Il convient à cet égard de féliciter le Mouvement international des femmes pour la paix Suzanne Mubarak pour le rôle de premier plan qu'il joue dans la mobilisation de l'appui de la société civile internationale, des ONG et du secteur privé dans le cadre de l'initiative « Halte à la traite des êtres humains, maintenant », ainsi que des efforts qu'il déploie dans le cadre de l'Initiative mondiale des Nations Unies pour la lutte contre la traite des êtres humains et de s'engager à appuyer ces efforts à l'avenir;

Terrorisme international : Renforcer la solidarité du Mouvement dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, en tous lieux et quels qu'en soient les auteurs, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et des conventions internationales applicables. Il convient à cet égard de souligner que le terrorisme ne saurait être associé à une religion, à une nationalité, à une civilisation ou à un groupe ethnique quelconque. De nouveaux progrès doivent être réalisés, en tenant compte des positions et des vues des membres du Mouvement, y compris en achevant rapidement la rédaction du projet de convention globale sur le terrorisme international, dans le renforcement de l'application de la stratégie mondiale des Nations Unies contre le terrorisme et la convocation d'une conférence de haut niveau sous les auspices des Nations Unies pour formuler une réponse commune coordonnée de la communauté internationale au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, comme l'a proposé le Président Mubarak à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 1986;

Renforcement du dialogue entre les civilisations et les religions : Mettre pleinement à profit les efforts déployés au niveau international pour réduire l'affrontement, renforcer le dialogue, promouvoir le respect de la diversité fondé sur la justice, la fraternité et l'égalité, s'opposer à toutes les tentatives visant à imposer une culture unique ou des modèles politiques, économiques, juridiques ou culturels particuliers et promouvoir le dialogue entre les civilisations, la culture de la paix et le dialogue interconfessionnel afin de contribuer à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement.

Charm el-Cheikh, le 16 juillet 2009